Informations de base

2010/3006(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation en Côte d'Ivoire **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Côte d'Ivoire	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires étrangères	3058	2010-12-13

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/12/2010	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
15/12/2010	Débat en plénière		
16/12/2010	Décision du Parlement	T7-0492/2010	Résumé
16/12/2010	Résultat du vote au parlement		
16/12/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2010/3006(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0707/2010	13/12/2010	

Proposition de résolution		B7-0716/2010	13/12/2010	
Proposition de résolution		B7-0721/2010	13/12/2010	
Proposition de résolution		B7-0722/2010	13/12/2010	
Proposition de résolution		B7-0723/2010	13/12/2010	
Proposition de résolution		B7-0724/2010	13/12/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0492/2010	16/12/2010	Résumé

Résolution sur la situation en Côte d'Ivoire

2010/3006(RSP) - 16/12/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Á la suite du débat qui s'est tenu en séance le 15 décembre 2010, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Côte d'Ivoire.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Les députés rappellent en premier lieu que la grave crise politique et institutionnelle dans laquelle se trouve le pays est issue du deuxième tour des élections présidentielles du 28 novembre 2010. Ils rappellent également que la Commission électorale indépendante de la Côte d'Ivoire a annoncé que M. Ouattara avait gagné les élections, mais que le Conseil constitutionnel a inversé le résultat, en proclamant que des fraudes s'étaient produites dans certaines régions, et déclaré vainqueur M. Gbagbo. Ils indiquent que la seule légitimité démocratique est celle issue du suffrage universel, dont les résultats ont été en outre certifiés par l'ONU. Ils invitent dès lors M. Gbagbo à se retirer et à **céder le pouvoir à M. Alassane Ouattara**.

Le Parlement exhorte toutes les forces politiques ou armées en Côte d'Ivoire à respecter la volonté du peuple telle qu'elle se reflète dans les résultats du scrutin du 28 novembre et déplore les affrontements violents qui ont précédé la proclamation des résultats du second tour des élections ainsi que l'obstruction politique et les tentatives d'intimidation à l'encontre des membres de la Commission électorale indépendante.

Le Parlement se dit profondément inquiet de l'actuelle impasse politique qui prévaut dans le pays depuis les élections, ainsi que des actes de violence dont il est fait état et qui, dans certains cas, impliquent les forces de sécurité ivoiriennes. Il déplore en particulier les violences et considère comme prioritaire la protection des civils. Il appelle l'ensemble des acteurs ivoiriens à enrayer tout risque d'escalade de tension et à empêcher tout affrontement et appelle au rétablissement du fonctionnement démocratique des institutions du pays.

Le Parlement condamne encore les actes d'intimidation dont les observateurs de l'Union européenne en Côte d'Ivoire ont fait l'objet ainsi que la suspension des médias non gouvernementaux en Côte d'Ivoire.

Le Parlement soutient enfin la **décision de l'Union européenne d'imposer des sanctions contre Laurent Gbagbo** et salue la décision du Conseil d' adopter des mesures restrictives ciblées à l'encontre de ceux qui font obstruction aux processus de paix et de réconciliation nationale, et en particulier menacent le bon aboutissement du processus électoral. Il invite la Haute représentante de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité à présenter, dès que possible, de nouvelles initiatives afin de soutenir les autorités démocratiquement élues en Côte d'Ivoire.

Résolution sur la situation en Côte d'Ivoire

2010/3006(RSP) - 13/12/2010

Le Conseil a procédé à un **échange de vues** sur la situation en Côte d'Ivoire à l'issue de la récente élection présidentielle et a adopté les conclusions suivantes:

Soulignant l'importance de l'élection présidentielle des 31 octobre et 28 novembre 2010 en Côte d'Ivoire, le Conseil rappelle que **la volonté exprimée souverainement par le peuple ivoirien doit impérativement être respectée**.

Il exprime son plein soutien à l'action des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et **félicite M. Alassane Ouattara pour son élection à la présidence de la République de Côte d'Ivoire**. Il appelle au calme et à la responsabilité afin qu'une passation de pouvoir pacifique puisse avoir lieu. Il appuie en outre les décisions fermes et claires en faveur de la démocratie prises par l'Union Africaine et la CEDEAO relayées par la Déclaration à la presse du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 8 décembre 2010.

Parallèlement, le Conseil a examiné les suites qu'il entend donner à la situation en Côte d'Ivoire. Il a décidé d'adopter sans délai **des mesures restrictives ciblées à l'encontre de ceux qui font obstruction aux processus de paix et de réconciliation nationale** et en particulier menacent le bon aboutissement du processus électoral. Ces mesures incluront une **interdiction de visas et un gel des avoirs**. Elles cibleront notamment les responsables qui ont refusé de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu, dont une première liste devrait être adoptée rapidement. L'Union européenne a également décidé de prendre des mesures en soutien des autorités démocratiquement élues. Á cette fin, le Conseil invite la Haute Représentante, avec le soutien de la Commission, à faire des propositions dans ce sens.

Le Conseil appelle enfin tous les responsables ivoiriens, civils et militaires, à œuvrer à une solution pacifique et rapide de la crise et à veiller à la sécurité de l'ensemble de la population, ivoirienne et étrangère. Il indique à tous ceux qui feront usage de la violence pour s'opposer au choix démocratique des ivoiriens qu'ils devront répondre de leurs actes.